

Informations Rapides

30 septembre 2009 - n° 250



CONJONCTURE

■ Dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques – 2^e trimestre 2009

La dette publique s'établit à 1 428,0 milliards d'euros

Avertissement : Le profil de la dette trimestrielle fondée sur une source d'information directe moins complète que les comptes annuels demeure révisable pendant plusieurs trimestres.
La seule observation de l'évolution de la dette en cours d'année ne permet pas de présager celle du déficit public. Pour passer de la dette au déficit, il faut tenir compte de la variation des actifs financiers et de celle des autres comptes financiers à payer et à recevoir.

La dette publique en nette augmentation

À la fin du deuxième trimestre 2009, la dette publique de Maastricht, qui est une dette brute, s'établit à 1 428,0 Mds€, en hausse de +61,1 Mds€ par rapport au trimestre précédent. Ce chiffre tient compte du reclassement de la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF) en dehors du champ des administrations publiques (voir encadré). Exprimée en pourcentage du PIB, elle se situe approximativement à 73,9%, en hausse de 3,5 points par rapport au trimestre précédent. La progression de la dette publique nette est moindre (hausse de 41,4 Mds€, soit +2,4 points de PIB).

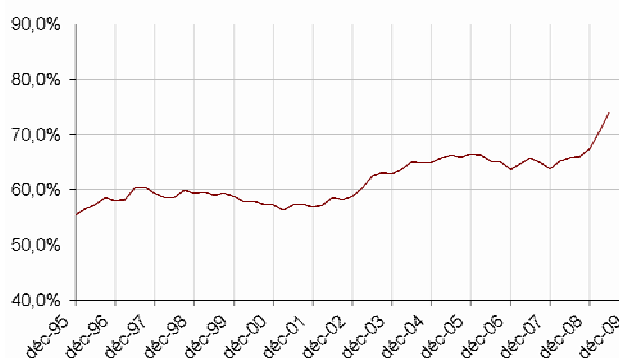
Sous l'effet de la hausse de l'endettement de l'État...

La contribution de l'État à la dette publique de Maastricht progresse de +54,6 Mds€, principalement sous l'effet du creusement du déficit budgétaire. En outre, dans le cadre du plan de relance, l'État finance ce trimestre des prêts accordés au secteur automobile (6,3 Mds€). Il finance également des prises de participation de la SPPE (Société de Prise de Participation de l'État) dans des banques françaises (3,7 Mds€).

...et de celle de la dette des administrations de sécurité sociale

La contribution à la dette des administrations de sécurité sociale augmente sensiblement, de 7,7 Mds€. En revanche, celle des administrations publiques locales diminue de -1,7 Mds€, un mouvement comparable à celui observé au deuxième trimestre des années précédentes.

Dette au sens de Maastricht des administrations publiques en point de PIB (*)



La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur et par instrument

	(en Mds€)				
	2008T2	2008T3	2008T4	2009T1	2009T2
Ensemble des adm. publiques	1268,5	1284,2	1314,1	1366,9	1428,0
en point de PIB (*)	65,7%	66,0%	67,4%	70,5%	73,9%
dont, par sous-secteur, consolidée (*) :					
État	984,9	996,2	1036,2	1080,7	1135,4
Organismes divers d'adm. centrale	90,7	94,8	96,1	109,3	109,8
Administrations publiques locales	132,8	134,3	146,7	142,9	141,1
Administrations de sécurité sociale	60,2	59,0	35,1	34,0	41,7
dont, par instrument :					
Dépôts	15,8	16,0	23,5	20,7	19,1
Titres négociables	1055,8	1070,3	1104,1	1167,2	1224,2
<i>court terme</i>	124,7	150,4	178,3	218,4	228,2
<i>long terme</i>	931,2	920,0	925,8	948,9	996,0
Crédits	196,9	197,9	186,6	179,0	184,7
<i>court terme</i>	45,9	46,3	16,5	17,1	23,3
<i>long terme</i>	151,0	151,6	170,1	161,9	161,4

Source : Comptes nationaux base 2000 - Insee, DGFIP, Banque de France

(*) voir précisions dans l'encadré « Pour en savoir plus »

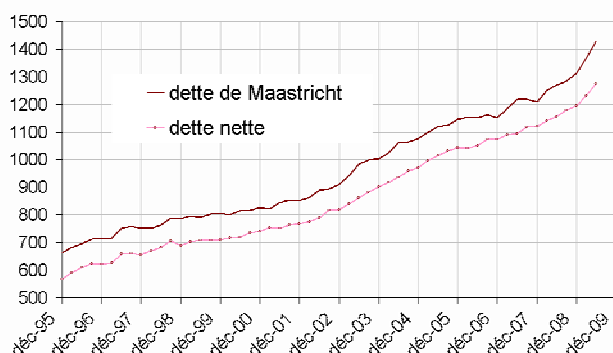
La dette publique nette en moindre hausse que la dette de Maastricht

Au deuxième trimestre 2009, la dette nette des administrations publiques s'élève à 1 274,3 Mds€ (soit approximativement 66,0% du PIB), en progression de 41,4 Mds€ par rapport au trimestre précédent. Cette hausse est moindre que celle de la dette brute, du fait, principalement, d'une progression de 10,3 Mds€ des trésoreries (consolidées) des administrations publiques, des prêts accordés au secteur automobile par l'État (6,3 Mds€) ainsi que des prises de participations de la SPPE en titres super subordonnés (2,0 Mds€). En revanche, les actions de préférence auxquelles a souscrit la SPPE (1,7 Mds€) n'entrent pas dans le champ des actifs comptabilisés dans la dette nette.

La dette nette des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur

	(en Mds€)				
	2008T2	2008T3	2008T4	2009T1	2009T2
Ensemble des adm. publiques	1155,8	1178,9	1195,8	1233,0	1274,3
dont :					
Etat	935,3	960,8	995,4	1025,1	1064,8
Org. divers d'adm. centrale	63,3	61,0	58,2	72,3	68,7
Adm. publiques locales	119,6	121,2	134,4	130,4	128,4
Adm. de sécurité sociale	37,6	35,9	7,9	5,3	12,5

Dette au sens de Maastricht et dette nette (Mds€)



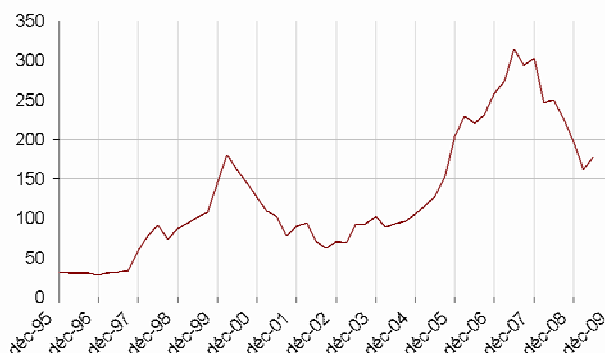
La valeur des actions cotées et des titres d'OPCVM en hausse

Au deuxième trimestre 2009, la valeur des actions cotées et des titres d'OPCVM détenus par les administrations publiques s'élève à 176,8 Mds€; elle augmente de 15,0 Mds€ par rapport au trimestre précédent, pour l'essentiel en raison de la reprise des marchés boursiers.

Les actions cotées et les OPCVM détenues par les administrations publiques

	(en Mds€)				
	2008T2	2008T3	2008T4	2009T1	2009T2
Ensemble des adm. publiques	249,4	226,7	197,0	161,8	176,8
dont :					
Etat	142,9	125,1	109,8	81,4	91,5
Org. divers d'adm. centrale	32,7	30,5	22,6	18,5	20,6
Adm. publiques locales	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Adm. de sécurité sociale	72,9	70,2	63,8	61,2	63,9

Actions cotées et titres d'OPCVM détenus par les APU (Mds€)



Encadré : reclassement de la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF)

Suite à une décision d'Eurostat publiée le 15 juillet 2009, le classement de certains organismes créés en réponse à la crise financière a été modifié. C'est le cas en France de la SFEF : jusqu'alors classée en organisme divers d'administration centrale, elle est désormais classée en institution financière, en dehors du champ des administrations publiques.

Ce reclassement conduit à ne plus comptabiliser dans la dette publique les titres de créance à long terme émis par la SFEF pour le refinancement des banques françaises. À ce titre, par rapport à la publication du 30 juin dernier, la dette de Maastricht de l'ensemble des administrations publiques a été révisée de -13,0 Mds€ au quatrième trimestre 2008 et de -46,7 Mds€ au premier trimestre 2009.

La dette publique nette n'est pas affectée par le changement de classement de la SFEF. En effet, de même que les émissions de la SFEF ne sont plus comptabilisées au passif des administrations publiques, les crédits accordés aux banques par la SFEF ne sont plus comptabilisés à leur actif.

Pour en savoir plus :

Au quatrième trimestre, le PIB utilisé pour exprimer la dette en point de PIB est le PIB annuel en données brutes. Cette mesure n'a pas de strict équivalent en cours d'année; elle est approximée par le cumul du PIB trimestriel en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) sur les quatre derniers trimestres connus.

Les données par sous-secteur institutionnel des administrations publiques qui figurent dans cet « Informations Rapides » sont consolidées : sont exclus les passifs détenus par le même sous-secteur ainsi que ceux détenus par les autres sous-secteurs des administrations.

- Des données complémentaires (séries longues, pages internet associées...) sont disponibles sur la page HTML de cet indicateur : <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=40&date=20090630>
- La note méthodologique sur la dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques est disponible sur : http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind40/method_idconj_40.pdf
- Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr